

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
14 SEPTEMBRE 2020
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCÉ
COMTÉ DE BONAVENTURE

Le conseil de la municipalité de Saint-André-de-Restigouice siège en séance ordinaire devant public à l'école no :1 endroit habituel à 19h00 ce 14e jour de septembre 2020, les membres du conseil et les officiers municipaux présents sont :

Conseillers : Roch Gohier Jacques-André Brunet
 Élise Lacas Kelly Jean-Paul Landry
 Lucille Raymond Simon Deschênes-Jones

Maire : Doris Deschênes

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Johannie Tremblay

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum et déclare la session ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption des procès-verbaux
 3. Adoption des dépenses encourues du mois d'août 2020
 4. Trésorerie
 5. Engagement de crédit
 6. Correspondance
 7. Toutes recommandations des contribuables par écrit
 8. Dépôt demande aide financière MAMH / Ressource partagée en communications
 9. Projet de résolution / Consultation d'avocat
 10. Adhésion / Transport RÉGIM
 11. Rapport projet FAIR
 12. Points divers
 - 12.1 suivi de dossier
 - 12.2 sécurité public
 - 12.3 loisirs
 - 12.4 service de proximité
 - 12.5 Réseau internet
 - 12.6
- Période de questions
Levée de l'assemblée

115-2020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Roch Gohier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel que présenté avec mention que « points divers » demeurent ouvert.

116-2020

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

Sur proposition de Élise Lacas Kelly, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

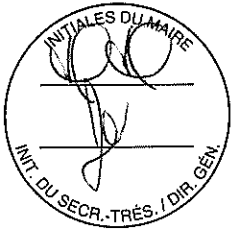
QUE les procès-verbaux suivants soient approuvés

- Séance ordinaire du 3 août 2020
- Séance extraordinaire du 10 août 2020
- Séance d'ajournement du 13 août 2020

117-2020

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES

Le conseil prend acte de la liste des chèques émis du 1^{er} août 2020 au 31 août 2020 visant le paiement des dépenses incompressibles selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et approuve globalement :



N° de résolution
ou annotation

- le bordereau CP-09-20 (compte payé) totalisant une somme de 24 332.59\$
Il est proposé par Jean-Paul Landy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
d'autoriser le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation et politique de variation budgétaire selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et qui apparaissent dans le bordereau CAP-09-20 (compte à payer) totalisant une somme de 6 059.85\$.

- Bouffard Sanitaire inc.	649.75	#910
- Benoit Charest	1129.49	#911
- Électro-Informatique VIP inc.	68.93	#912
- Kent	82.53	#913
- Les Pompes a eau Bouchard	170.11	#914
- Magasin Coop	94.16	#915
- MRC Avignon	1040.32	#916
- Municipalité St-Alphonse Let	780.00	#917
- Référence système inc.	1947.66	#918
- Johannie Tremblay	41.58	#919
- Xerox Canada Ltée	55.32	#920

TRÉSORIE

Que le rapport de trésorerie du 1 janvier au 31 août 2020 a été déposé et présenté.

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Il fût discuter d'enlever ce point à l'ordre du jour et de le mettre au besoin seulement.

CORRESPONDANCE

118-2020

VERSEMENT AIDE SALARIALE / MAGASIN COOP

CONSIDÉRANT la résolution CM-2020-08-19-157 de la MRC Avignon
CONSIDÉRANT QUE 3 000\$ a déjà été versé pour une aide salariale en 2020
POUR CES RAISONS il est proposé par Lucille Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité verse pour l'année 2020 l'aide salariale comme suit :

En quatre versements égaux de 5 500 \$ en septembre, octobre, novembre et décembre 2020

Que pour les prochaines années, la municipalité versera les montants de l'aide salariale en 4 versements égaux de 6 250\$ dans les mois de janvier, avril, juillet et octobre.

119-2020

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

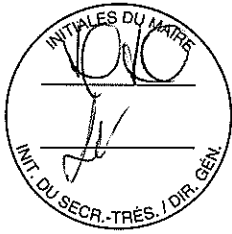
ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2.30\$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;



N° de résolution
ou annotation

120-2020

Il est proposé par Jacques-André Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

DÉPÔT DEMANDE AIDE FINANCIÈRE MAMH / RESSOURCE PARTAGÉE EN COMMUNICATIONS

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André-de-Restigouche a pris connaissance du guide concernant le Volet 4 du FRR – Soutien à la coopération inter municipale;

ATTENDU QUE la MRC Avignon et les municipalités de Maria, Carleton-sur-Mer, Nouvelle, Escuminac, Pointe-à-la-Croix, Ristigouche-Sud-Est, Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François d'Assise et l'Ascension-de-Patapédia désirent présenter un projet de partage de ressource en communications dans le cadre du Volet 4 du FRR – Soutien à la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la MRC Avignon a proposé d'être responsable du dépôt de la demande de financement auprès du MAMH et d'assumer la gestion de la ressource partagée en communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseils présents que ;

- La municipalité de Saint-André-de-Restigouche s'engage à participer au projet de partage de ressource en communication et à en assumer une partie des coûts selon la répartition qui sera définie entre toutes les municipalités participantes au projet de la MRC;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du Volet 4 du FRR – Soutien à la coopération intermunicipale;
- Le conseil accepte la proposition de la MRC Avignon d'agir à titre d'organisme responsable du projet et d'assumer la gestion de la ressource partagée en communications.

121-2020

CONSULTATION D'AVOCAT

CONSIDÉRANT les comportements inadéquats voir irrespectueux de Monsieur Scott Irvine à l'endroit des élus et employés de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche;

CONSIDÉRANT que le conseil a le devoir d'assurer et de protéger les employés municipaux tout comme les élus de la municipalité;

POUR CES CAUSES il est proposé par Roch Gohier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal est autorisé pour et au nom de la corporation municipale à retenir les services d'un conseiller juridique afin de mettre en demeure M. Scott Irvine pour qui corrige son comportement à l'endroit des employés et élus municipaux;

QUE la firme Tremblay Bois Mignault Lemay soit mandatée pour rédiger et adresser une mise en demeure à M. Scott Irvine et analyse le dossier sur les recours possibles de la municipalité suite aux travaux de chemin fais sur nos routes municipaux par le citoyen.

122-2020

ADHÉSION / TRANSPORT RÉGIM

Il est proposé par Élise Lacas Kelly et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Saint-André-de-Restigouche adhère au service de transport adapté RÉGIM à compter de janvier 2021 ;

QUE la municipalité s'engage à payer la quote part annuelle qui sera envoyée automatiquement tant que les besoins se feront sentir ou d'un avis contraire de la municipalité.



N° de résolution
ou annotation

RAPPORT PROJET FAIR

Il est proposé par Lucille Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le rapport du projet FAIR du 1 au 31 août pour un total des dépenses de 3234.73\$ soit adopté.

POINTS DIVERS

SUIVI DE DOSSIER

Il fût discuté du Challenge Matapédia les Plateaux. Aussi un suivi est à faire concernant le dossier à Yves Charest.

SÉCURITÉ PUBLIC

Il fût discuté de regarder pour des affiches au stationnement du belvédère et aussi pour nos forêts.

LOISIRS

RÉSEAU INTERNET / BIBLIOTHÈQUE

Il fût discuté de regarder les options suite aux lettres de mise en demeure d'une compagnie de production américaine.


PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Scott Irvine s'est présenté pour des demandes, mais ne parlait qu'anglais. La demande qu'il nous parle en français avait été faite, mais en vain.

124-2020

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente déclare l'assemblée close. La levée de l'assemblée est proposée par Jean-Paul Landry à 20h.


Maire


Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Doris Deschênes, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »


Doris Deschênes, maire